

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 14

MINISTERE DES
ARTS ET DE LA CULTURE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	7
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	8
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	12
2.1.	PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	14
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	15
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	15
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	16
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	18
2.2.	PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	23
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	24
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	26
2.3.	PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ART ET CULTURE	29
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	30
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	30
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	31
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	33
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	39

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	40
3.2.	LEÇONS APPRISES	41
3.3.	PERSPECTIVES	41

NOTE EXPLICATIVE

La loi **N° 2018/012 du 11 juillet 2018** portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Véritable Constitution financière, ce nouveau cadre a remplacé l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables obtenus au cours des cinquante dernières années, était devenue inadaptée au regard des défis actuels de notre pays. A cet effet, L'article 22 (Alinéa 1) de la LRFE 2018 dispose que "les RAP annexés à la loi de règlement présentant pour chaque programme, les résultats obtenus comparés aux objectifs fixés, les actions développés et les moyens utilisés, accompagnés d'indicateurs d'activités et de résultats, ainsi qu'une estimation du coût des activités ou des services rendus.

Le nouveau texte est l'expression politique de la volonté affichée par le Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats (GAR). Après l'adoption et la promulgation de la loi **N°2012/014 du 21 décembre 2012** portant Loi de Finances de la République du Cameroun, première loi élaborée en mode Programmes après son exécution tout au long de l'exercice 2013, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au Ministère des Arts et de la Culture, au terme de l'exercice budgétaire de référence.

L'élaboration du rapport annuel de performance (RAP) constitue une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat. Le RAP, en même temps qu'il permet de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées aux programmes, favorise également une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice précédent.

Au terme d'une année de mise en œuvre des trois (3) programmes du Ministère des Arts et de la Culture, le présent RAP/MINAC 2020, rend compte des résultats obtenus en présentant tour à tour :

- Ø le contexte de mise en œuvre des programmes du MINAC ;
- Ø l'état de mise en œuvre du budget programme 2020 du MINAC ;
- Ø le bilan stratégique et les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035**». A travers cette vision volontariste le pays se propose : (i) d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) d'atteindre le seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB ; (iii) de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10% en 2035 ; (iv) de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. La première phase de mise en œuvre de cette vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019.

Le DSCE étant arrivé à son terme le 31 décembre 2019, la présente Stratégie Nationale de Développement (SND30) constitue le nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030. Le contexte de son élaboration est marqué, par la mise en œuvre d'un programme économique et financier avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), consécutivement à la fluctuation défavorable des cours des matières premières dont le pétrole. Le pays est aussi marqué d'une part, par les crises sécuritaires à la frontière avec la République Centrafricaine (RCA), et dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest à la suite de problèmes sociopolitiques, tout comme dans la région de l'Extrême-Nord victime des exactions de la secte terroriste Boko-Haram, et d'autre part, par la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus.

Pour maintenir le cap de l'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé (NPI). A cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.

Pour ce faire les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont : (i) mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ; (iii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement (ODD).

Les dimensions sociale et humaine de cette vision de développement accentuent la redistribution équitable des retombées de la croissance en vue d'assurer de

meilleures conditions de vie aux populations, ce qui passe notamment par l'accès aux services sociaux de base, l'assumption des droits fondamentaux, notamment l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'eau et à l'électricité, mais aussi la jouissance des droits liés à la formation intégrale de l'homme, notamment sur le plan intellectuel, suivant les critères de l'indice de développement humain.

Le secteur de la culture trouve dans ce créneau son ancrage dans la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder aux produits culturels, de conserver, de sauvegarder et de valoriser notre Patrimoine culturel, mémoire collective de tout un peuple. Mieux encore, ce secteur se doit de mettre en place un cadre favorable à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle au Cameroun, dans un contexte de consolidation du vivre ensemble, de l'unité nationale et de l'intégration de toutes les composantes sociolinguistiques de notre pays.

Pour remplir cette noble mission, le Gouvernement du Cameroun, par le biais du Ministère des Arts et de la culture, entend développer des Industries Culturelles Créatives (ICC), notamment à travers la mise en place des plans de développement intégré des filières du patrimoine, du livre et de la presse, du cinéma, des média audio-visuels et interactifs, du design et des services créatifs des arts, des arts visuels et de l'artisanat, des arts culinaires, des arts du spectacle et les festivités. Plus spécifiquement il s'agira : (i) de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et de le valoriser ; (ii) de structurer les corporations et les métiers artistiques (musique, art plastique, photographie, etc.) ; (iii) de développer l'industrie cinématographique ; (iv) d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires par la réalisation des investissements conséquents ; (v) de créer sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.)

Prenant en considération le fort potentiel créatif, la richesse de notre patrimoine culturel et le vivier de développement des industries créatives, que représente la diversité culturelle camerounaise, les trois programmes développés pour la période 2013-2015 ont été reconduits sur le triennat 2018-2020. Ils entendent mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de nos valeurs culturelles garantes de notre identité d'autre part.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur la croissance en apportant une part consistante à la création des emplois décents, qui permettent aux différents acteurs et intervenants du sous-secteur art et culture, d'être des acteurs majeurs de l'économie Camerounaise.

Conformément aux orientations politiques du Chef de l'État, et à la vision sous régionale, qui

aspire à faire de la Culture, un levier de développement et d'intégration régionale, les orientations stratégiques prises par les autorités en charge du sous-secteur visent à améliorer l'offre de biens et services culturels pour les consommateurs nationaux et étrangers.

Conscient du fait que le sous-secteur Art et Culture participe au développement des activités touristiques, commerciales et la promotion des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat, le Ministère des Arts et de la Culture ambitionne d'avoir une emprise, mieux une maîtrise de l'expression artistique et culturelle de notre grande Nation afin de mieux les valoriser. L'engagement du Gouvernement à financer la mise en œuvre de ces programmes permettra de placer la culture au rang des sources de croissance renouvelables à travers la promotion d'une économie créative, telle que indiquée par la Convention 2005 de l'UNESCO portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. A la fin de la période de la SND30, le sous-secteur Art et Culture pourra se positionner comme l'un des principaux axes de croissance de notre économie.

A côté de ces objectifs de croissance et d'emploi, un accent sera également mis sur les conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de notre identité culturelle marquée par un ensemble de valeurs qui fonde notre patrimoine culturel d'autre part.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au décret **n°2012/381 du 14 septembre 2012**, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistiques et culturels.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;

- . de la promotion et de la supervision des grands évènements culturels ;
- . du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

La compréhension des missions dévolues au Ministère des Arts et de la Culture laisse entrevoir, comme axes prioritaires, l'initiation aux métiers de l'art et de la culture à travers la détection et la formation des talents, la préservation du patrimoine culturel et sa consolidation dans la conscience collective comme socle commun de notre appartenance à une nation ayant une communauté de destin et un même profil historique, le développement de la créativité visant à faire de chaque coin du Cameroun un vaste laboratoire de production d'œuvres culturelles et artistiques exceptionnelles ; et enfin l'animation culturelle articulée autour de la diffusion des productions culturelles dans le cadre des plateformes de mise en valeur et de mise en scène des acteurs culturels et de leurs produits (biens et services).

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes budgétaires du Ministère des Arts et de la Culture pour l'exercice 2020 a été marquée par l'entrée dans le deuxième triennat de la période de réforme, entendue comme celui de la consolidation des processus de réforme. La mise en œuvre effective du bilinguisme dans le domaine administratif est un facteur non moins négligeable. A cela il faudrait ajouter, la crise sécuritaire qui ébranle les régions du nord-ouest et du sud-ouest et dont les répercussions sont multiples. On pourrait les résumer en l'impossibilité sinon la grosse difficulté à implémenter la politique artistique et culturelle sur l'ensemble du triangle national.

- La mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat

L'exercice 2020 a été marqué par la promulgation de la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, ainsi que de la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. L'on a également observé au Ministère des Arts et de la Culture une difficulté d'appropriation des mécanismes introduits par la réforme des finances publiques, en raison du nécessaire et impératif renouvellement des ressources humaines, en vue d'insuffler un vent nouveau dans la conduite des politiques publiques dans le secteur des Arts et de la Culture. Cet état de fait a donc rendu difficile la mise en œuvre de la réforme budgétaire, bien que la préparation des documents budgétaires réponde à cette exigence de réforme. Il est donc à retenir, au cours de l'exercice 2020, la planification et la budgétisation des programmes suivant les mécanismes de la réforme budgétaire et le respect du calendrier budgétaire. En bref, l'appropriation de la réforme se fait de manière progressive.

- Présentation des programmes

Le Ministère des Arts et de la Culture est chargé de mettre en œuvre trois Programmes dont deux programmes techniques et un programme support. Il s'agit :

du **Programme 181** intitulé **Conservation de l'art et de la culture camerounais** qui comprend trois (03) actions à savoir :

- 1) la « Reconstitution de la mémoire collective nationale »,
- 2) la « Restauration et aménagement du patrimoine culturel »
- 3) la « Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ».

Puis le **Programme 182** intitulé **Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels** qui comprend également trois (03) actions : 1) « Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise », 2) « Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale » et 3) « Développement et promotion des industries culturelles et créatives ».

Enfin le **Programme 183** intitulé **Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Art et Culture** regroupe en son sein six (06) actions : 1) Coordination et suivi des activités des services, 2) Développement de la chaîne PPBS et des outils de politique, 3) amélioration du cadre et des conditions de travail, 4) Développement des ressources humaines, 5) Contrôle et audit interne, et 6) la Communication.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

L'opérationnalisation minimale des services rattachés

Pour la mise en œuvre adéquate de ses programmes et activités, le Ministère des Arts et de la Culture dispose dans son cadre organique, des services rattachés, bras séculiers pour certaines actions publiques dans les domaines techniques spécifiques, notamment en matière de conservation de notre patrimoine (muséal, archivistique, littéraire, cinématographique, archéologique), de diffusion de la culture (Ensemble National) et de formation professionnelle dans les métiers de la culture (INAC). La mise en place de ces structures rendrait plus visible, efficace et opérante l'action du Ministère des Arts et de la Culture dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes suivant les trois axes développés à cet effet.

L'absence des textes organiques de certaines structures (Cinémathèque Nationale, Bibliothèque Nationale, Institut National des Arts et de la Culture) et la mise en œuvre minimale des autres (Archives Nationales, Ensemble National, Musée National) dont seuls les Directeurs et Directeurs-Adjoints ont été nommés, ne permettent pas une bonne conduite des politiques publiques dans leurs champs respectifs.

Les actions de consolidation de la mémoire collective sont principalement celles qui souffrent de cette implémentation minimale. Le plan national de modernisation de la gestion des archives historiques reste l'un des aspects les plus patents de ce déficit, ainsi que la constitution d'un patrimoine muséographique national. Les pans du patrimoine culturel relatifs à la production éditoriale et cinématographique nationale, la formation et la mise sur le marché de l'emploi des ressources compétentes et qualifiées à même de répondre aux standards internationaux restent inopérants du fait de l'absence de ces structures. Dans le domaine de la lecture publique, la

Centrale dédiée à cette cause ne fonctionne que de façon minimale, et par conséquent ne permet pas de garantir l'action que devrait conduire l'Etat afin de permettre au Cameroun de renouer avec sa grande et longue tradition littéraire.

L'insuffisant émaillage des services déconcentrés

L'action culturelle, pour être efficiente, requiert sa mise en œuvre au niveau local, notamment régional et départemental. Si au plan régional, les principaux responsables sont nommés et les différents postes de responsabilités pourvus, il demeure que l'insuffisance des effectifs continue de poser de sérieux soucis au plan départemental où certains Délégués Départementaux n'ont aucun collaborateur nommé ; ce qui ne permet pas à ces structures d'être totalement opérationnelles. Par ailleurs, ce manque ne permet pas un suivi de proximité des acteurs culturels, encore moins celui des activités culturelles dans les collectivités territoriales décentralisées.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Les programmes ont été mis en œuvre de la manière suivante :

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS

Responsable du programme

OYONO BITOUNOU MARTIN VALERE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "**conservation de l'art et de la culture camerounais**" qui a pour objectif de "viabiliser et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique", vise à inventorier les biens et éléments culturels et en assurer la reconstitution, la sauvegarde, la protection et la restauration. Il a également pour but de les rendre attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel. A cet effet, il est constitué de trois Actions à savoir:

- reconstitution de la mémoire collective nationale;
- sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ;
- restauration et aménagement du patrimoine culturel.

OBJECTIF	Viabiliser et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	8.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	10.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE Action 02: RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL Action 03: SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	
DOTATIONS INITIALES	AE 788 189 349	CP 788 189 349
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OYONO BITOUNOU MARTIN VALERE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme a été mis en œuvre dans un contexte de :

- La menace de disparition des archives, des biens et éléments du patrimoine culturel. Ce qui a suscité de la part des Autorités politiques de prendre des mesures de reconstitution, de sauvegarde et de protection de la mémoire collective;
- La faible adhésion des populations et des communautés détentrices des biens et éléments culturels lors de la collecte des données sur le terrain ;
- L'actualisation des textes juridiques du sous-secteur à travers les textes d'application de la loi de 2013 a permis de constituer de nouveaux instruments juridiques devant désormais régir la gestion du patrimoine culturel au Cameroun ;
- La mise en œuvre de la deuxième génération des transferts des compétences et des ressources dans le cadre de la Décentralisation, laquelle a suscité une forte demande des appuis en faveur de la réhabilitation et de l'aménagement des musées royaux des Chefferies traditionnelles ;

Le correctif budgétaire consécutif à la pandémie du coronavirus initié par l'ordonnance présidentielle du 03 juin 2020 modifiant la loi de finances 2020.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Il est à rappeler que la performance du Programme 181 se mesure par :

- Le nombre de biens et éléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel ;
- Le nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés ;
- Le nombre de Sites culturels construits, réhabilités ou aménagés.

Ce programme a été mis en œuvre en 2020 dans un environnement marqué par la pandémie à coronavirus qui sévit dans le monde, la menace de disparition des archives, des biens et éléments du patrimoine culturel, mais aussi par des mesures restrictives édictées par le Gouvernement en vue de la lutte contre la propagation du virus. Ce qui a suscité de la part des autorités politiques la prise des mesures de reconstitution, de sauvegarde et de protection de la mémoire collective.

A cet effet, il était nécessaire d'élaborer des textes d'application de la Loi n°2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun, pour la mise en œuvre des nouveaux instruments juridiques d'encadrement de la gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, ce programme a été exécuté dans un contexte de mise en œuvre de la deuxième génération des transferts des compétences et des ressources dans le cadre de la décentralisation, laquelle a suscité une forte demande des appuis des musées royaux des chefferies traditionnelles.

Au demeurant, le Programme 181 a été densifié en exécution des Hautes Directives de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relatives à la modernisation de la chaîne nationale d'archivage, d'une part, et à la régulation des organes de gestion des Archives Nationales, d'autre part.

Pour l'exercice budgétaire 2020, trois (3) actions étaient déclinées en huit (08) activités. Pour ce qui est de l'action « **Reconstitution de la mémoire collective nationale** », deux activités sur quatre ont été exécutées, soit 50 % de taux de réalisation. Ainsi, en ce qui concerne l'Activité « Conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel. ». L'opération d'inventaire des biens et éléments du patrimoine culturel dans les Régions du Sud-ouest et du Littoral, a permis d'établir un bilan de 50 biens et éléments culturels recensés.

Pour l'action de « **Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique** », la loi sur les associations artistiques et culturelles a été votée et promulguée en 2020, trois (03) textes d'applications de la loi régissant le patrimoine culturel ont été signés par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, trois (03) projets de décrets encadrant les archives ont été élaborés et transmis à la haute hiérarchie, une décision portant création et organisation du Comité sectoriel chargé de l'assainissement des fichiers Solde et Personnel du MINAC a été élaborée et signée, et les textes de la Société Nationale Camerounaise de l'Art Musical (SONACAM) ont été adoptés le 24 octobre 2020.

S'agissant de l'action "**Restauration et aménagement du patrimoine culturel**", qui a pour but de rénover les biens culturels inventoriés et de les viabiliser dans l'optique de faire ressortir leur valeur économique, l'Activité relative à l'Appui à la conservation des musées royaux, indique

que soixante-deux (62) musées de chefferies devraient bénéficier du transfert des ressources dans le cadre de la Décentralisation réparties dans les quatre aires culturelles. Mais, l'absence des moyens financiers suite au collectif budgétaire consécutif à la pandémie du coronavirus a rendu cette activité inopérante. Il en est de même de l'activité portant Restauration et Aménagement du Patrimoine Culturel qui n'a pas été effectuée.

Aménagement du patrimoine Culturel qui n'a pas été effectuée.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	10 Biens viabilisés et économiquement rentables.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 780 864 840	CP 780 864 840
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 7 324 509	Ecart CP 7 324 509
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 564 451 043	CP 561 951 042
TAUX DE CONSOMMATION	71,61 %	71,3 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette performance se justifie par : La valeur cible du programme en 2020 étant de 10 Biens viabilisés et économiquement rentables, et cette valeur ayant été atteinte au cours de l'exercice (Cf. PPA 2020), le taux de réalisation de l'indicateur de 100 % s'explique donc très aisément. Les activités relatives à l'appui à la conservation de 62 musées d'intérêt local dans le cadre des CTD et à la restauration, l'aménagement et la réhabilitation du Monument du cinquantenaire à Buéa n'ont pas été exécutées en raison du collectif budgétaire en 2020. Certaines réalisations sont faites mais ne peuvent pas ressortir de la formulation actuelle de l'indicateur de performance	
PERSPECTIVES 2021	- Il serait nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration des résultats afin qu'il y ait adéquation entre le taux de consommation des ressources et celui relatif à la réalisation de l'indicateur ; - Reformuler l'indicateur du programme dans le but de mieux renseigner sur l'atteinte des résultats.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE								
OBJECTIF	Inventorier et documenter l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels.							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de Biens et éléments inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		550.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		650.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		650					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	52 072 656	52 072 656	52 072 656	52 072 656	52 033 576	52 033 576	99,92 %	99,92 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- La réalisation de cette Action a été marquée par la volonté des Autorités politiques de sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel menacé de disparition ; - Cette Action a été mise en œuvre dans un environnement marqué par la nécessité d'adopter de nouveaux instruments juridiques qui régissent désormais la gestion du patrimoine culturel au Cameroun ; - La crise sanitaire mondiale due au Covid-19 n'a pas favorisé un déploiement conséquent en vue de l'atteinte des résultats escomptés.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel : 50 nouvelles fiches renseignées ; - Préparation des dossiers d'inscription sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (Convention 2003) : Dossier NGUON soumis en février 2020 ; - Promotion du Patrimoine Culturel : 50 nouvelles fiches ont été renseignées, synonymes de 50 nouveaux Biens recensés dans le cadre du patrimoine culturel, montrant ainsi que la cible a été atteinte. (de 600 biens en 2019 à 650 en 2020). Ce qui explique un taux de réalisation technique de 100 % ; Animation de la plateforme de collaboration entre le MINAC et le MINTOUL : .03 réunions interministérielles ont été tenues.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Des équipes se sont déployées sur le terrain en vue de la documentation du patrimoine culturel. Les experts sont à pied d'œuvre pour l'élaboration de la plate-forme MINAC/MINTOUL en vue de la coopération culturelle.							
Perspectives 2021	- Des résultats similaires à ceux de l'année écoulée ont été atteints avec un budget drastiquement réduit (plus de 12 fois moins que le précédent). Ceci pose un problème de surévaluation des ressources allouées à cette activité qu'il faudra corriger ;							

Action 02 RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

OBJECTIF	Rentabiliser les sites culturels							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de Textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		218.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		305.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de sites culturels réhabilités ou aménagés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 3,28 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		218.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		305.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10					
Indicateur	Intitulé:		Nombre de sites culturels réhabilités ou aménagés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		218.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		305.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de sites culturels réhabilités ou aménagés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		218.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		305.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	227 100 000	227 100 000	227 100 000	227 100 000	11 599 999	9 099 998	5,11 %	4,01 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La Mise en œuvre de la deuxième génération de transferts de ressources dans le cadre de la décentralisation ; Nécessité d'assurer une connaissance exhaustive des éléments du patrimoine culturel et de garantir leur sécurité par des mesures de protection juridique ; Remettre à jour les sites culturels tout en y aménageant des conditions d'une exploitation optimale dans le respect des prescriptions légales et réglementaires							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	-- 10 Appuis sur 62 à la conservation des musées d'intérêt local ; Restauration et aménagement du patrimoine culturel (Bimbia, ...)							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- La situation consolidée du budget à date affiche un taux de réalisation financière de 4,01 %. Ceci s'explique par l'ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances de la République du Cameroun ; 10 musées sur 62 ont bénéficié des transferts au plan de l'exécution du budget.							

Perspectives 2021	- Œuvrer pour une meilleure évaluation de la cible afin d'établir une bonne cohérence avec celles des années antérieures ; - Utilisation efficiente des ressources disponibles ; - Construction des maisons de la culture ; - Réhabilitation du Musée National ; - 56 appuis aux CTD pour la création et la gestion des centres socio-culturels et des bibliothèques de lecture.
-------------------	---

Action 03 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJECTIF	Protéger juridiquement les biens et services culturels							
Indicateur	Intitulé:		textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 36.4 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		45.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		55.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		20					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	509 016 693	509 016 693	501 692 184	501 692 184	500 817 468	500 817 468	98,39 %	98,39 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette Action se caractérise par une affectation accrue des ressources budgétaires par rapport à l'année précédente dans un contexte où il est pourtant nécessaire de mettre en place un cadre règlementaire régissant toute l'activité artistique et culturelle au Cameroun.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- la loi sur les associations artistiques et culturelles a été votée et promulguée en juillet 2020 ; - les textes de la SONACAM ont été revus et adoptés ; - 03 textes d'application de la loi régissant le patrimoine culturel ont été signés par le Premier Ministre ; - etc.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Cette action se déroule dans un contexte de pandémie sanitaire mondiale due au Covid-19. Et aussi, au collectif budgétaire qui a entraîné une réduction drastique des fonds alloués à ladite Action. Ce qui ne permet pas de prendre en charge les différents comités mis sur pied pour la protection juridique des éléments du patrimoine culturel.							
Perspectives 2021	- Une reformulation de l'intitulé de l'indicateur s'impose ; - Elaboration des textes d'application de la loi régissant les associations artistiques et culturelles ; - Suivi des autres textes d'application de la loi régissant le patrimoine culturel ; Mise en place des Fédérations.							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET
SERVICES CULTURELS

Responsable du programme

MBALLA ELANGA EDMOND VII

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels » a pour objectif de « Accroître la rentabilité et la compétitivité du sous-secteur ». A ce titre, il vise à améliorer la productivité et la compétitivité du sous-secteur à travers la promotion et le soutien des produits culturels, ceci dans l'optique de l'accomplissement des deux autres leviers du triptyque d'action de la vision politique culturelle du gouvernement.

OBJECTIF	Accroître la rentabilité et la compétitivité du sous-secteur	
Indicateur	Intitulé:	Produits culturels promus et soutenus
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	687.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	1187.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTUREL CAMEROUNAISE Action 02: REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE Action 03: DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 216 496 063	CP 1 216 496 063
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBALLA ELANGA EDMOND VII,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le contexte de mise en œuvre du programme 182 pour l'année 2020 se caractérise par :

- Une réduction considérable des activités culturelles soutenues ou conduites par le Ministère des Arts et de la Culture du fait de la survenue de la pandémie au nouveau coronavirus. Le programme est passé de 25 activités en 2019 à 08 activités en 2020. Soit une baisse de 68%.
- La mise en place des équipes dirigeantes du Musée National, des Archives Nationales et de l'Ensemble National, qui aurait dû permettre à ces trois services rattachés de se mouvoir pour améliorer les résultats du Ministère des Arts et de la Culture, n'eut été la survenue de la pandémie à coronavirus.
- La limitation des activités des Services Rattachés, la célébration sous format restreint, des journées commémoratives, et la non-participation à diverses manifestations culturelles internationales.

S'agissant des éléments qui se rattachent au Projet de Performance des Administrations, les indicateurs de performance et les indicateurs des cibles ont été formulés. Toutefois, nous nous sommes heurtés à la difficulté de les capter, en l'absence d'une veille statistique fiable dans le sous-secteur.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'objectif du programme 182 consiste à améliorer la promotion, le soutien et l'encadrement des biens et services culturels. Ce programme répond à la nécessité de se conformer aux orientations économiques du DSCE visant à axer les actions du Gouvernement sur la croissance économique et la création d'emplois et des richesses.

Relativement au domaine de compétence du Ministère des Arts et de la Culture, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels (spectacles, livres, disques, vidéo, films, peinture, sculpture,...) en vue d'augmenter leur taux de consommation par le public, ce qui va contribuer de manière significative à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des différents acteurs du sous-secteur.

Dans cette perspective, trois (03) actions ont été définies et déclinées en huit (08) activités visant à réaliser l'objectif du programme.

Pour ce qui est de l'action 1 intitulée « **Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise** », les activités relatives à l'organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) n'ont pas eu lieu à cause de la crise sanitaire mondiale qui impose des mesures barrières et de distanciation interdisant des regroupements de plus de cinquante (50) personnes. Il en est de même pour le Salon International du Livre de Yaoundé (SILYA) et le Festival National des Arts et de la Culture (FENAC).

En ce qui concerne l'action 2 intitulée « **Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale** », les activités relatives à (i) l'opérationnalisation de la coopération nationale et internationale, (ii) le pavoisement des missions diplomatiques, n'ont pas été réalisées à cause des raisons sus-évoquées concernant l'Action 1.

Pour ce qui est de l'action 3 intitulée « **Développement et promotion des industries culturelles et créatives** », les activités relatives à (i) la construction des salles de spectacles et des maisons de la culture ; (ii) la contribution au fonctionnement de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC) de Yaoundé, (iii) la Réhabilitation de la toiture du Musée National, (iv) la Construction de la salle de spectacle de Yaoundé ont connu des avancées significatives malgré le collectif budgétaire survenu par Ordonnance Présidentielle du 03 juin 2020.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	20 produits culturels promus et soutenus.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	20.23 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 129 884 298	CP 1 129 884 298
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 86 611 765	Ecart CP 86 611 765
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 935 407 986	CP 935 407 986
TAUX DE CONSOMMATION	77,09 %	77,09 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce résultat s'explique d'une part, par le correctif budgétaire qui a privé les administrations d'une bonne partie de leurs ressources au profit de la riposte contre la pandémie sanitaire mondiale. Et d'autre part, l'on pourrait évoquer une mauvaise évaluation de la cible qu'il faudra certainement corriger.	

PERSPECTIVES 2021	Comparativement à l'année passée, nous constatons que la cible a été surévaluée. Il faudrait, à l'avenir, procéder à une meilleure évaluation de la cible à l'effet d'avoir une cohérence entre les données, les ressources allouées et les résultats obtenus. Ce qui dénote une sincérité dans l'exécution budgétaire.
----------------------	---

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTUREL CAMEROUNAISE									
OBJECTIF	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de manifestations culturelles promues par le MINAC.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 2.67 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		120.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		150.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	457 599 375	457 599 375	419 599 375	419 599 375	319 315 221	319 315 221	79,1 %	79,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été mise en œuvre dans un contexte particulier marqué par la crise sanitaire mondiale qui a plombé la majeure partie des activités. Ainsi, les activités telles que : la Rentrée Culturelle Artistique Nationale (RECAN), le Salon international du Livre de Yaoundé (SILYA), le Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) n'ont pas été menées en raison du collectif budgétaire qui a conduit à un amenuisement du budget de L'Etat avec des répercussions immédiates sur les Administrations. Par ailleurs, la pandémie sanitaire mondiale n'a pas été favorable à la tenue de bon nombre de manifestations culturelles à cause des mesures barrières édictées par le Gouvernement.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Prise en charge des piges des artistes des services rattachés du MINAC; - Appuis à la mise en place d'un cadre structurel et au fonctionnement de 20 Fédérations ; - Promotion et diffusion des différents arts et aussi la lecture.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'Action ne s'est pas déroulée normalement du fait de la situation sanitaire mondiale (Covid-19) qui a plombé les économies entraînant ainsi une annulation de l'essentiel des festivals et spectacles sur tout le territoire national. D'où un taux de réalisation excessivement bas qui pourrait s'expliquer par des virements de crédits effectués au profit d'autres actions, entraînant ainsi une augmentation du taux de consommation.								
Perspectives 2021	Dans un environnement marqué par la pandémie à coronavirus, il serait nécessaire de réorganiser la tenue des festivals sous un autre format. Par exemple : - Solliciter le Ministère des postes et Télécommunications (MINPOSTEL) pour une meilleure connexion internet en vue de la tenue des festivals virtuels ; - Tenir régulièrement le Dialogue de Gestion des programmes pour avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des ressources.								

Action 02 REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE								
OBJECTIF	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de manifestations culturelles internationales ayant connues la participation du Cameroun.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 17.4 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		17.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		23.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	19 826 733	19 826 733	19 826 733	19 826 733	19 797 178	19 797 178	99,85 %	99,85 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Implication des représentations diplomatiques et consulaires dans la promotion culturelle du Cameroun ; - Rareté des ressources financières due au collectif budgétaire résultant du COVID-19.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Participation au FESPACO; - Pavoisement des Missions Diplomatiques ; - Suivi de la Mise en œuvre des accords de coopération...etc.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Absence de cohérence entre l'utilisation des ressources (taux de réalisation financière) et le résultat obtenu (taux de réalisation technique). Un résultat de 4 sur 23 avec un taux de consommation qui effleure 100 % est une performance questionnable. Le calendrier des évènements (foire, sommet ...) culturels auxquels devraient prendre part le MINAC étant connu à l'avance, l'évaluation de la cible ne devrait souffrir d'aucune difficulté. En conclusion nous pouvons dire que la cible n'a pas tenu compte du contexte sanitaire mondial.							
Perspectives 2021	- Etablir une cohérence étroite entre la consommation des ressources et le résultat obtenu ; - Veiller à la sincérité des données pour aider la hiérarchie à prendre de bonnes décisions en ce qui concerne la priorisation des activités et l'amélioration de la performance.							

Action 03 DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES								
OBJECTIF	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du soussecteur							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de créateurs soutenus.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 40.7 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		595.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		995.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		405					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	739 069 955	739 069 955	690 458 190	690 458 190	596 295 587	596 295 587	77,04 %	77,04 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette Action se met en œuvre dans un contexte d'inexistence de cadre règlementaire propice à l'épanouissement de l'Activité Culturelle.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Maisons de la culture construites; - Suivi des activités C2D ; - Contribution au fonctionnement de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le MINAC s'attèle à mettre des modules d'enseignement au service des structures de formation des professionnels des Arts et de la Culture; - Etudes géotechniques sur le nouveau site de Construction du Palais des Arts ; et de la Culture ; - Travaux de construction des maisons de la culture : · Construction de la maison de la culture de Nanga-Eboko ; · Construction de la maison de la Culture de Mora (phase 3) ; · Construction de la maison de la Culture de Baham (phase 3) ; · Construction de la maison de la Culture de Yabassi (phase 3) · Construction de la maison de la Culture de Ntui.							
Perspectives 2021	Reformuler l'intitulé de l'indicateur afin qu'il soit cohérent à l'objectif de l'Action et ressorte au mieux le travail entrepris dans l'atteinte des résultats.							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ART ET CULTURE

Responsable du programme

MBIDA CHRISTOPHE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "**Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Art et Culture**" a pour objectif « **d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes** ». Il vise la coordination et le suivi des activités des services, le développement de la chaîne PPBS et des outils de politique, l'amélioration du cadre et des conditions de travail, le développement des ressources humaines, le contrôle, l'audit et la communication.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	taux de réalisation des activités budgétisées au sein du ministère des arts et de la culture
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	99.47
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 02: DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS ET DES OUTILS DE POLITIQUE Action 03: AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL Action 04: DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 05: CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE Action 06: COMMUNICATION	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 890 812 910	CP 1 890 812 910
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBIDA CHRISTOPHE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme vient en appui aux deux autres programmes techniques, et en ligne de mire, la consolidation des acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur arts et culture.

Le **Programme 183** s'est exécuté dans une conjoncture caractérisée par la baisse des revenus de l'Etat, l'inadéquation entre les objectifs assignés au département et les moyens attribués. Et aussi, par le Collectif budgétaire consécutif à l'Ordonnance Présidentielle du 03 juin 2020. En effet, il était attendu du Ministère des Arts et de la Culture d'assurer le développement des arts et de la culture, activité qui, pour certains pans se manifeste le mieux dans l'arrière-pays ou tout au moins en région. Fort opportunément, le Ministère des Arts et de la Culture a déployé, il y a quatre ans, sa représentation dans les départements, ce qui met en perspective les possibilités de suivi et d'accompagnement des acteurs du sous-secteur et préfigure d'un maillage territorial satisfaisant.

La faible appropriation de la réforme budgétaire, plus précisément l'implémentation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'apprentissage des principes et procédures du nouveau mode de gestion par les acteurs de la chaîne PPBS est toujours d'actualité au MINAC. Les concepts de la gestion axée sur les résultats tels que la maturation des projets, la chaîne de responsabilité, la production en temps opportun des rapports détaillés d'activités sont là, quelques activités caractéristiques dont la pleine maîtrise est en cours au MINAC.

La non finalisation de la mise en place de certains Services Rattachés, elle aussi s'avère être un élément important du contexte. Certaines structures rattachées ont encore besoin des personnels du MINAC pour mener à bien leurs activités, bien qu'elles aient déjà en leur sein un Conseil de Direction. C'est le cas des Archives Nationales, du Musée National et de l'Ensemble National.

Le Programme 183 s'est aussi exécuté dans un contexte marqué par un déficit notoire du matériel roulant, l'insuffisance des infrastructures de protection et de valorisation du patrimoine culturel et artistique (Palais des Arts et de la Culture, Maisons de la Culture, Délégations des Arts et de la Culture).

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Pour ce qui est précisément du Programme 183, 14 Activités ont été budgétisées contre 31 activités l'année précédente. Soit une réduction de 54,84 %.

La mise en œuvre des activités budgétisées dans ce programme a notamment permis une synergie plus accrue entre les différentes structures du Ministère. Les réunions de coordination et autres réunions de suivi et de mise en œuvre des activités ont fortement contribué à cela.

Le fonctionnement de la Chaîne PPBS a été effectif. Tous les documents prévus à cet effet ont été élaborés, permettant ainsi au MINAC de présenter au parlement un Projet de Performance Annuelle correct.

Il est important de faire mention du renforcement des capacités des personnels. Il s'agit là d'une nécessité, compte tenu des mutations qu'engendre la modernisation et surtout l'arrimage ou l'harmonisation des systèmes mondiaux. Cela devrait améliorer qualitativement le service aux usagers.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	79,44 % des activités budgétisées réalisées dans les programmes au sein du Ministère des Arts et de la Culture.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	79.44 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 009 607 121	CP 2 009 607 121
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -118 794 211	Ecart CP -118 794 211
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 640 965 006	CP 1 624 964 983
TAUX DE CONSOMMATION	85,08 %	84,25 %

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	La crise sécuritaire dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest et la pandémie sanitaire mondiale (coronavirus) n'ont pas été en faveur d'une implémentation efficace des activités du MINAC sur l'ensemble du territoire national.
PERSPECTIVES 2021	- Emmener le personnel du MINAC affecté dans les zones de crise (Nord-ouest, Sud-ouest, Extrême-nord) à continuer à travailler tout en préservant leurs vies ; - Saisir le MINPOSTEL à l'effet de fournir à ce personnel une meilleure connexion internet afin qu'il puisse accomplir leurs tâches par le télétravail ; - Organiser des réunions par visioconférence autant que faire se peut, afin d'éviter la propagation de la pandémie.

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES								
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINAC							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de réunions de coordination tenu par an.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 55.8%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		48.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		104.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		58					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 315 763 830	1 315 763 830	1 329 510 918	1 329 510 918	1 141 754 547	1 125 754 546	85,88 %	84,67 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Faiblesse de l'enveloppe budgétaire du MINAC ; - Insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - Pandémie sanitaire mondiale due au Covid-19.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Définition et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'art et de culture ; - Suivi et monitoring de l'action culturelle dans les services déconcentrés.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les mesures barrières relatives à la pandémie à coronavirus n'ont pas permis d'atteindre le nombre de réunions de coordination préalablement fixé.							
Perspectives 2021	Réduire la cible (nombre de réunions de coordination tenues par an) eu égard au contexte marqué par la pandémie sanitaire mondiale.							

Action 02 DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS ET DES OUTILS DE POLITIQUE

OBJECTIF	Inscrire l'activité du MINAC dans une logique de planification								
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification élaborés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		6.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	13 963 948	13 963 948	13 963 948	13 963 948	13 937 543	13 937 543	99,81 %	99,81 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Difficile appropriation de la réforme budgétaire ; - Faible maîtrise des outils du processus de maturation des projets d'investissement publics ; - Faible implication de certains acteurs dans la tenue du Dialogue de gestion stratégique des programmes ; - Difficulté d'ordre physique et financier observée dans la collecte des éléments de maturité - Faible implication des acteurs de la chaîne PPBS ; - Mauvaise évaluation de la cible de l'indicateur.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Le fonctionnement de la chaine PPBS a été assuré ainsi qu'il suit : - CDMT élaboré ; - Rapport de Programmation élaboré ; - RAP 2019 élaboré ; - Rapport de la chaine des résultats élaboré ; - PPA élaboré ; - PTA 2020 élaboré.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Malgré la situation sanitaire mondiale marquée par le Covid-19, l'Action s'est déroulée normalement. Ce qui a permis d'obtenir les 6 extrants susmentionnés.								
Perspectives 2021	La modification de l'indicateur nous permettra de mieux évaluer la performance.								

Action 03 AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les personnels d'infrastructure et d'outils adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Nombres d'infrastructure et d'outils nouveaux mis à la disposition des personnels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 110 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		5.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		10.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		11						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	251 000 000	251 000 000	289 000 000	289 000 000	288 269 405	288 269 405	99,75 %	99,75 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Insuffisance des équipements et outils de travail au MINAC ; - Correctif budgétaire par Ordonnance Présidentielle du 03 juin 2020 qui a eu pour effet une réduction drastique du budget alloué aux différentes administrations publiques.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Poursuite des travaux d'extension du bâtiment central du MINAC ; - Poursuite des travaux de construction de la Délégation Régionale du Sud-ouest ; - Poursuite des études complémentaires en vue de la construction du palais de la culture de Yaoundé.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Efficience observée dans l'atteinte de l'objectif visé. La réalisation de l'exercice est au-dessus de la cible ce qui reflète une belle performance ; - Etroite corrélation entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.								
Perspectives 2021	- Maintenir l'efficience dans l'utilisation des ressources allouées afin d'accroître la performance ; - Reformuler l'intitulé de l'indicateur pour qu'il puisse renseigner efficacement sur les résultats obtenus.								

Action 04 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroitre qualitativement et quantitativement les ressources humaines								
Indicateur	Intitulé:		Accroitre qualitativement les ressources humaines				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 86.7 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		120.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		300.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		260						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	293 215 083	293 215 083	360 262 206	360 262 206	180 188 388	180 188 388	64 %	64 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- La situation sanitaire qu'impose la pandémie du COVID-19 ne permet pas l'organisation des ateliers de renforcement de capacités ou de formation ; - Personnels SIGIPES non formés sur le traitement des actes de carrière ; - Lenteur dans la prise en charge des retraités.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Célébration sobre des journées internationales du sous-secteur compte tenu de la situation sanitaire mondiale qui ne permet pas la tenue des manifestations festives ; - Tenue régulière des comités chargés de la validation des actes de carrière et de l'assainissement du fichier solde et des personnels malgré le Collectif budgétaire lié à la pandémie du COVID-19.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Taux de consommation des crédits relativement bas ; - Absence d'un plan de formation du personnel dans le but d'accroître qualitativement les ressources humaines et répondre ainsi à l'intitulé de l'indicateur.								
Perspectives 2021	- Organiser un recensement du personnel sur l'étendue du territoire national ; - Améliorer, par les formations, les compétences techniques du personnel ; - Suivre les actes de carrière et assainissement du fichier Solde des personnels du MINAC.								

Action 05 **CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE**

OBJECTIF	Garantir le rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle								
Indicateur	Intitulé:		Rapport de mission de contrôle et d'audit réalisé par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		8.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	7 539 822	7 539 822	7 539 822	7 539 822	7 486 277	7 486 277	99 %	99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- La gestion décentralisée de la solde du personnel des administrations publiques ; - La migration vers le SIGIPES II.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Sensibilisation des personnels du MINAC en vue de l'amélioration du rendement des services et respect de l'éthique professionnelle ; (02 descentes sur le terrain à travers le territoire national.)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Interruption temporaire des descentes sur le terrain dans le strict respect des mesures barrières édictées par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, dans le cadre de la riposte contre la pandémie sanitaire mondiale ; - Utilisation des ressources dans leur quasi-totalité sans toutefois obtenir des résultats escomptés.								
Perspectives 2021	- Assainir le MINAC des pratiques non conformes à l'éthique professionnelle ; - Organiser régulièrement des sessions de la Cellule de Lutte contre la Corruption ; - Optimiser la performance en alliant la consommation des ressources aux résultats obtenus ; - redéfinir l'intitulé de l'indicateur.								

Action 06 COMMUNICATION

OBJECTIF	Développer des outils et des moyens d'échange avec les usagers et les partenaires								
Indicateur	Intitulé:		Outils de communication et d'échanges mis en oeuvre				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	9 330 227	9 330 227	9 330 227	9 330 227	9 328 846	9 328 846	99 %	99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Modernisation des moyens de communication ; - Montée de la cybercriminalité ; - Recherche de l'équité dans le traitement de l'information dans nos deux langues officielles (anglais et français).								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Renforcement de la visibilité des actions et activités du MINAC ; - Couverture médiatique de proximité.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Mise à la disposition des informations spécifiques liées aux différentes activités du MINAC à la presse ; - Confection des publications.								
Perspectives 2021	- Mettre en place une plateforme numérique d'échanges ; - Reformuler l'indicateur afin de ressortir de façon claire et précise les types d'outils de communication et d'échanges à mettre en œuvre.								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre du PPA 2020 du Ministère des Arts et de la Culture permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique dudit ministère, mais aussi de formuler des perspectives pour les exercices budgétaires à venir, eu égard aux leçons apprises.

Si le niveau de réalisation technique des différentes activités rattachées aux programmes 181, 182 et 183 du Ministère des Arts et de la Culture est relativement satisfaisant, il faut reconnaître que des ajustements sont nécessaires au sein des différents programmes pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

Ces ajustements portent sur la définition des indicateurs pertinents qui renseignent bien sur la performance des Actions et des Programmes. La définition des indicateurs de performances, des cibles et des échéances de réalisation dans le PPA est primordiale, non seulement pour s'arrimer aux exigences du budget-programme, mais aussi pour apprécier à leur juste valeur, les niveaux de performance des trois (3) programmes sus évoqués. Il est également important d'aligner les trois programmes à la nouvelle boussole du gouvernement qu'est la Stratégie Nationale de Développement (SND 2030).

La réorganisation des Activités dans les différents Programmes et entre les Programmes fait aussi partie des ajustements à opérer. Cela devrait garantir

une meilleure lisibilité de l'action du département mais surtout une cohérence dans le suivi de cette action.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif suivant, assigné au secteur social de manière générale : *« permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part.*

», et plus spécifiquement atteindre son objectif stratégique qui consiste à : **« promouvoir et consolider une culture au service du développement humain et de l'unité nationale »**, le Ministère des Arts et de la Culture a axé son action sur : la reconstitution de la mémoire collective nationale ; la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique ; la vulgarisation de la culture camerounaise ; le renforcement de l'offre des biens culturels ; la coopération culturelle ; la valorisation de la culture camerounaise.

- **La reconstitution de la mémoire collective nationale** : Les Activités de reconstitution de la mémoire collective nationale ont permis de répertorier des biens culturels d'une valeur importante. L'activité d'inventaire dans les régions du Sud-ouest et du Littoral, a permis l'identification de plusieurs biens et éléments du patrimoine culturel.

- **La restauration et l'aménagement du patrimoine culturel et artistique** : Cette Action a permis la réhabilitation de certains musées d'intérêt local.

- **La valorisation et la vulgarisation de la culture camerounaise** : les activités mises en œuvre dans ce domaine ont permis en 2020 de mettre en valeur un élément hautement

important du patrimoine culturel qu'est le Musée National.

En outre, les services rattachés du Ministère des Arts et de la Culture ont assuré de manière significative la diffusion du patrimoine culturel camerounais à

l'instar des documents d'archives, des productions littéraires et artistiques.

3.2. LEÇONS APPRISES

- Sans une définition d'activités pouvant permettre l'atteinte des objectifs à l'intérieur des actions, il est difficile d'atteindre le niveau de performance que l'on s'est fixé ;
- Il est difficile de mesurer les résultats sans connaître la situation initiale des indicateurs et les cibles ;
- La définition des indicateurs doit être précise. Une fiche d'indicateurs doit accompagner chaque indicateur, afin de préciser clairement l'objectif qu'il permettra de mesurer ainsi que les informations à collecter pour son évaluation et son mode de calcul ;
- A défaut de la mise en place d'un système de collecte de données statistiques et la diffusion permanente desdites données, il est mal aisé de mesurer la progression ou la régression du MINAC par rapport à son objectif stratégique ;

Les objectifs assignés aux Actions et Programmes doivent s'inscrire dans un horizon triennal

avec des échéances intermédiaires. Ce qui facilitera le suivi annuel de la performance des Actions et des Programmes.

3.3. PERSPECTIVES 2021

- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel dans la région du Centre ;
- La dématérialisation des archives ;
- La poursuite de la réhabilitation et de l'aménagement des sites culturels et historiques ;
- La poursuite de la construction des infrastructures culturelles ;
- La conduite d'activités en vue de la relance de l'industrie cinématographique ;
- La définition des indicateurs SMART ;
- La précision des cibles ;
- La mise en place d'un système de collecte de données statistiques dans le sous-secteur arts et culture ;
- La mise à jour permanente du fichier solde et personnel du MINAC.